

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)du 01/12/2020
au 31/12/2021
(13 mois)Variation
absolue
(12 / 13)

%

France

Exportation

Total

%

Total

%

Variation

%

Ventes de marchandises
Production vendue biens
Production vendue services

Chiffres d'Affaires Nets

Production stockée
Production immobilisée
Subventions d'exploitation
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges
Autres produits

Total des produits d'exploitation (I)

Achats de marchandises (y compris droits de douane)
Variation de stock (marchandises)
Achats de matières premières et autres approvisionnements
Variation de stock (matières premières et autres approv.)
Autres achats et charges externes
Impôts, taxes et versements assimilés
Salaires et traitements
Charges sociales
Dotations aux amortissements sur immobilisations
Dotations aux provisions sur immobilisations
Dotations aux provisions sur actif circulant
Dotations aux provisions pour risques et charges
Autres charges

Total des charges d'exploitation (II)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Bénéfice attribué ou perte transférée (III)
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)Produits financiers de participations
Produits des autres valeurs mobilières et créances
Autres intérêts et produits assimilés
Reprises sur provisions et transferts de charges
Différences positives de change
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement

Total des produits financiers (V)

Dotations financières aux amortissements et provisions
Intérêts et charges assimilées
Différences négatives de change
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements

Total des charges financières (VI)

RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	du 01/12/2020 au 31/12/2021 (13 mois)	Variation absolue (12 / 13)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	709	233	476	204,29
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 603	1 821	-218	-11,96
RÉSULTAT NET	-894 <i>Perte</i>	-1 588 <i>Perte</i>	694	43,70
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)du 01/12/2020
au 31/12/2021
(13 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	2 124		2 124	5,63	2 124	5,86
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 124		2 124	5,63	2 124	5,86
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	34 300		34 300	90,90	31 591	87,15
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 308		1 308	3,47	2 293	6,33
Charges constatées d'avance					240	0,66
TOTAL (II)	35 608		35 608	94,37	34 124	94,14
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	37 732		37 732	100,00	36 248	100,00

Certifié conforme à l'original
15/06/2023


BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (13 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	2,65	1 000	2,76
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 588	-4,20		
Résultat de l'exercice	-894	-2,36	-1 588	-4,37
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-1 482	-3,92	-588	-1,61
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	38 237	101,34	36 237	99,97
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	978	2,59	600	1,66
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	39 215	103,93	36 837	101,62
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	37 732	100,00	36 248	100,00

AB HOLDCO
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 43 RUE DU BICHERIOT
91250 TIGERY
891 586 182 RCS EVRY

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JUIN 2023

Monsieur Anthony Bonello, demeurant 170 rue Legendre 75017 Paris, France
Associé unique de la société AB HOLDCO

Le 15 juin 2023, l'associé unique de la Société AB HOLDCO s'est prononcé sur les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice 2022
- Affectation du résultat
- Conventions réglementées
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Résolution n°1. Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Résolution n°2. Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter les pertes de l'exercice s'élevant à 894,00 euros de la manière suivante :

Au report à nouveau, portant le Solde du report à nouveau de – 1 588,00 euros à – 2 482,00 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à – 1 482,00 euros et celui des réserves à 0,00 euros.

Conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, l'associée unique décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société, et prend acte que la société est dans l'obligation de régulariser sa situation au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue.

L'associé unique prend acte du fait qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Résolution n°3. Conventions réglementées

L'associé unique relève l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Résolution n°4. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.



Le Président de Séance
Anthony Bonello